



Ambassade de Madagascar
en Suisse

N°20-1846/RP/GNV/CDH/RépCovid19

Représentation Permanente auprès de l'Office des Nations
Unies et des Institutions Spécialisées à Genève et à Vienne

URGENCE SIGNALEE

NOTE VERBALE

La Mission permanente de la République de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève et à Vienne présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et se référant à Sa note verbale portant la référence OHCHR/TESRPRD/HRESIS en date du 14 août 2020, a l'honneur de Lui soumettre les réponses du Gouvernement malagasy relatives aux bonnes pratiques des Etats et d'autres acteurs en matière des droits de l'homme pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur la vie des personnes et les moyens de subsistance.

La Mission permanente de la République de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève et à Vienne remercie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et saisit cette occasion pour renouveler au les assurances de sa haute considération.



Genève, le 31 aout 2020

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Palais des Nations

1211 Genève, Suisse

Courriel : registry@ohchr.org